

## Qui est chargé de faire cesser les pollutions ?

En avril 2016, en octobre 2017 et à trois reprises en 2018, son association, qui oeuvre depuis 1980, a alerté les pouvoirs publics en raison de pollutions. À chaque fois, les services de la Métropole se sont déplacés prestement pour constater et faire intervenir la Sogedo (Société de gestion et de distribution d'eau). À l'une de ces occasions, « ils ont pu vérifier de l'eau sous pression et aspiré en aval les rejets d'un bouchon d'huile de cuisine, qui aurait dû être mis en déchèterie », décrit notre interlocuteur.

Mais Yves Gallil ne veut pas en rester là. Désireux de faire cesser ces pollutions, dont on

ne connaît pas précisément le(s) origine(s) (lire par ailleurs) et désespéré de ne pas trouver l'interlocuteur chargé du dossier au sein de l'administration, il a adressé un courrier « au préfet de région et de Côte-d'Or, le 28 août 2018, avec copie au ministère de la Transition écologique et solidaire ».

« Le millefeuille administratif des institutions susceptibles d'intervenir dans la police des eaux de surface n'est pas très visible.

ment à la lisibilité et à l'efficacité de leur mission », écrit Yves Gallil dans cette lettre. « À ce jour, et en dépit d'une relance le 12 novembre, nous n'avons pas eu la moindre réponse », regrette le président.

### « Un tel silence est inadmissible »

En désespoir de cause, Yves Gallil a alerté Fadila Khattabi, députée de la troisième cir-

## « Il est souvent difficile de détecter l'origine des pollutions et les auteurs »

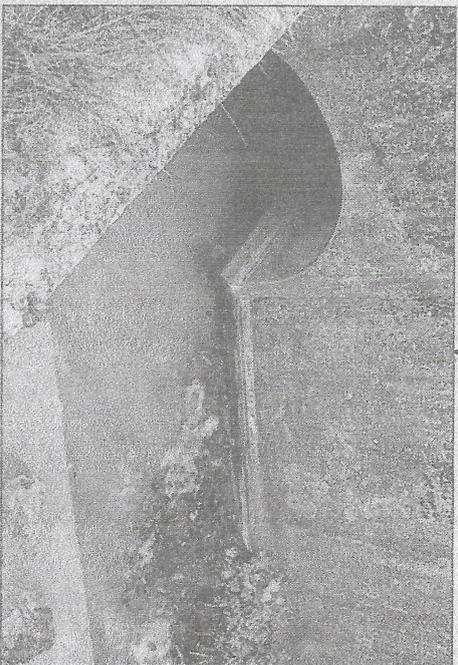
Interrogée sur ce problème de pollution de la Mirande, la municipalité nous a répondu en ces termes : « Nous sommes tous vigilants. L'association Queigny environnement a, à plusieurs reprises, sollicité notre intervention et celle de Dijon Métropole, qui est compétente sur ce sujet. Nous travaillons en concertation. Encore récemment, début janvier, l'association et Dijon Métropole ont observé des traces de produits blanchâtres et/ou de la mousse. En août 2018, il a été constaté une pollution du ruisseau. La Métropole a mandaté la Sogedo pour des investigations, qui

ont permis d'identifier un dépotage frauduleux de graisse, derrière la zone Cap-Vert, ajouté à un branchement privé non conforme entre le réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées. La Métropole et la Sogedo ont porté plainte et une enquête a dû être diligentée par la gendarmerie. Le réseau a été remis en état par hydrocurage (évacuation par jet d'eau sous pression) et une remise en conformité du branchement défaillant a été sollicitée. Il est malheureusement souvent difficile de détecter l'origine des pollutions et leurs auteurs ».

### REPERES

#### La Mirande

Le ruisseau La Mirande traverse le golf de Queigny et longe la zone artisanale pour se jeter dans le Cromois, après avoir traversé la retenue d'eau de Chevigny-Saint-Sauveur, à hauteur du stade de football.



« Les écoulements suspects dans la Mirande (ici au niveau de la Mirandière, ndr) laissent craindre une mortalité piscicole en aval », estime Yves Gallil. Photo LBPJ.-F. D.